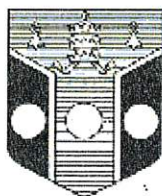


COMMUNE DE SAINT-PABU. FINISTERE.**DELIBERATION DU 23 SEPTEMBRE 2026. N°2026-08-07.**

Nombre de conseillers municipaux :	
En exercice	19
Présents	13
Votants	18

Le mercredi 23 septembre 2026 à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la commune de SAINT-PABU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves ROUDAUT, Maire.

Date de la convocation : le vendredi 18 septembre 2026

Etaient présents l'ensemble des conseillers municipaux en exercice, à l'exception de Madame Vanessa SMECCA, ayant donné pouvoir à Monsieur Pierre-Yves ROUDAUT, Monsieur Maxime CADOUR, ayant donné pouvoir à Monsieur Benoît CAILLART, Monsieur Janick PALLIER, ayant donné pouvoir à Monsieur Christian BARS, Monsieur Hervé KERGUIDUFF, ayant donné pouvoir à Madame Armelle JAOUEN, Monsieur Hervé BOTHOREL, ayant donné pouvoir à Madame Morgane LAOT, et Madame Virginie COLLIOU, excusée

Madame Morgane LAOT a été désignée en qualité de **secrétaire de séance**.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'EVENEMENT « AGIR POUR L'OCEAN »

Du 24 au 27 septembre 2026, se tient sur le territoire du Pays des Abers, l'évènement « Agir pour l'Océan », organisé par l'association « La Marée sonore » en partenariat avec le groupe de travail SIAM du CNRS et le collectif Agir. Cet évènement culturel et scientifique a vocation à faire dialoguer l'art et les sciences pour explorer l'océan sous toutes ses formes aussi bien en tant que lieu de vie, de recherche ou d'imaginaire. Il fait intervenir pendant quatre jours citoyens, chercheurs et artistes sur des temps de rencontre et d'échanges.

L'évènement se tiendra aussi sur Saint-Pabu, au sein de La Maison des Abers, le samedi 26 septembre et le dimanche 27 septembre pour des ateliers gratuits à destination du jeune public et des adultes.

Pour un total de dépenses estimées à 105 000 euros, la Communauté de communes apporte 5 000€ et les 4 communes concernées (Saint Pabu, Landéda, Lannilis et Plouguerneau) sont sollicitées chacune à hauteur de 1 250€.

Il est proposé au Conseil Municipal de soutenir cet évènement d'envergure nationale en attribuant une subvention exceptionnelle de 1 250 € à l'association « La Marée Sonore », organisatrice de l'évènement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, par 18 voix pour, :

- D'attribuer une subvention de 1 250 € qui sera versée en une fois à l'association « La Marée Sonore ».

La somme sera imputée à l'article 65748 du budget communal 2026.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire de SAINT-PABU :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui est affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
SAINT-PABU, le 24 septembre 2026

Le Maire,

Pierre-Yves ROUDAUT



La secrétaire de séance,
Morgane LAOT